

Objectif :

- ▶ Développer la pratique du Triathlon, du Duathlon et des disciplines enchaînées (triathlon des neiges, duathlon des neiges, aquathlon, bike and run) au sein de la ligue Rhône-Alpes chez les jeunes s'appuyant sur l'esprit CLUB.

Buts :

- ▶ Etablir une hiérarchie des clubs RHONE ALPES basée sur leurs efforts de développement de la pratique JEUNE au sein de la ligue.
- ▶ Valoriser les épreuves Avenir RHONE ALPES afin qu'elles progressent en terme de nombre d'inscrits.
- ▶ Inciter tous les clubs RHONE ALPES à organiser une épreuve compétition Avenir pour densifier le calendrier.

Principe du challenge :

- ▶ Seuls les clubs de la ligue RHONE ALPES participent au classement du challenge.
- ▶ Seules les épreuves (triathlons, duathlons, aquathlons, triathlon et duathlon des neiges, run and bike Avenir), répondant aux cahiers des charges de la FFTRI, pour licenciés MINI POUSSINS à MINIMES de la ligue RHONE ALPES comptent.
- ▶ Les minimos licenciés de la ligue Rhône-Alpes, ayant participé à un triathlon Découverte le même jour que l'épreuve Avenir, comptent (sur les mêmes bases de calcul) pour le challenge Avenir.
- ▶ Le classement s'établit par addition de points acquis à l'issue de chaque épreuve.
- ▶ Pour chaque épreuve, les clubs enregistrent un nombre de points P calculés de la manière suivante:

$$P = (N \times C) + O$$

N : nombre de concurrent de mini poussins à minimos du club ayant pris le départ de l'épreuve.

C : coefficient d'éloignement.

Le club compétiteur qui est également club organisateur bénéficie d'un coefficient C de 3. Dans tous les autres cas un coefficient majoré s'applique en fonction de l'éloignement (voir tableau ci-dessous).

Coefficient C d'éloignement		Département du club visiteur							
		01	07	26	38	42	69	73	74
Département du lieu d'organisation	01	4	7	7	6	6	5	6	5
	07	7	4	5	6	6	6	7	8
	26	7	5	4	5	6	6	6	7
	38	6	6	5	4	6	6	5	6
	42	6	6	6	6	4	5	7	7
	69	5	6	6	6	5	4	6	6
	73	6	7	6	5	7	6	4	5
	74	5	8	7	6	7	6	5	4

O : bonus club organisateur.

O = 20 pts si couplée avec épreuve compétition

O = 40 pts si non couplée avec épreuve compétition

- ▶ Les clubs organisateurs se verront retirer leurs points (bonus et points des triathlètes) si le délai de retour des cartes journées est supérieur à quinze jours.
- ▶ Si, il y a uniquement une épreuve loisir d'organisée, les arbitres présents sur cette épreuve font marquer 20 points à leur club. Un arbitre nommé sur une épreuve et non présent le jour de l'épreuve fera perdre 20 points à son club.

En cas d'ex-aequo, est privilégié au classement final, le club ayant obtenu des points sur le plus grand nombre d'épreuves.

Contraintes informatiques :

Le bon déroulement du challenge repose sur une **collaboration indispensable des organisateurs**. Chaque organisateur devra adresser, par e-mail dans les jours qui suivent l'épreuve, au secrétariat de la ligue RHONE ALPES, un fichier informatique au format Excel ou Access (*.xls ou *.mdb) avec les données ci-dessous pour la totalité des participant:

N° Dossard	N° licence	NOM	Prénom	Place	Temps Final (hh:mm:ss)	Catégorie	Sexe	Nom CLUB

Si la Ligue reçoit uniquement un classement sur papier ou un autre format de fichier informatique, afin de ne pas pénaliser les triathlètes présents sur cette épreuve, un calcul des points sera fait « à la main » mais le club organisateur se verra attribuer aucun point (ni par ses athlètes ni par son bonus)

Suivi du challenge :

- ▶ Le classement actualisé officieux sera publié régulièrement au cours de la saison sur le site INTERNET de la ligue : <http://www.triathlonrhonealpes.com>

Récompenses :

- ▶ Le classement final définitif sera présenté et honoré lors de la soirée de remise des titres RHONE ALPES qui sera organisée en fin de saison.

▶ **Dotation :**

▶ 1^{er}	300€
▶ 2^{ème}	250€
▶ 3^{ème}	200€
▶ 4^{ème}	150€
▶ 5^{ème}	100€

- ▶ **Seuls les clubs présents à cette soirée avec une équipe représentative seront récompensés.**